UN ESPACE EN LIGNE DÉDIÉ À L'AMÉLIORATION DE LA PRESCRIPTION CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE

Un espace *Thématiques* en ligne dédié à l'amélioration de la prescription médicamenteuse chez le sujet âgé, notamment celle des psychotropes, est disponible sur www.has-sante.fr. Cet espace met à disposition des professionnels de santé et du public :

- des **messages clés**,
- des **expériences** et des **outils d'amélioration des pratiques**,
- des **textes de références**,
- des **liens utiles**,
- des **chiffres repères**.

Le guide de la Direction générale de la Santé « Bonnes pratiques en EHPAD » permettant de disposer des derniers conseils pour la prise en charge des troubles du comportement dans ces établissements est disponible dans cet espace. Dès leur parution, les recommandations sur la sédation dans la confusion et dans les troubles du comportement seront mises en ligne dans cet espace, avec leurs messages clés essentiels.

A SUIVRE… 2009-2010

Les recommandations permettront de diffuser de nouvelles pratiques auprès des professionnels, au travers des plans de formation mais également par des programmes de bonnes pratiques mis en œuvre par les collèges professionnels, notamment de gériatrie. Le suivi de la consommation des neuroleptiques en ambulatoire, ciblé sur les patients Alzheimer, et également une enquête en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes menée par l'Institut de veille sanitaire permettront d'évaluer dans les deux années à venir les résultats de ces interventions.

Après le succès des 1res rencontres thématiques de la HAS (28 mai 2008) sur le thème « Améliorer la prescription médicamenteuse chez le sujet très âgé » dont les psychotropes, une nouvelle journée nationale de présentations et d'échanges d'expérience entre les professionnels de santé sera organisée en mai 2009. Cette journée est ouverte à tous. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire en écrivant à l'adresse programmespilotes@has-sante.fr

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Haute Autorité de santé – 2, avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 70 00 – Fax : 01 55 93 74 00 – www.has-sante.fr

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

PROGRAMME 2007 – 2010
« Améliorer la prescription des psychotropes chez les personnes âgées »

Les troubles du comportement

Bilan d'étape 2008

CE QUE L'ON SAIT

Les troubles du comportement surviennent fréquemment chez le sujet âgé. Il convient de distinguer les troubles du comportement dits « productifs » (cris, agitation, agressivité, déambulation), observés très fréquemment dans la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, des troubles du comportement survenant lors d'un épisode aigu de confusion, observée chez un tiers des personnes âgées hospitalisées en urgence.

Les prises en charge sont tout à fait différentes mais mal établies et peu connues des professionnels. En tout état de cause, le fréquent recours observé aux médicaments neuroleptiques ou autres sédatifs n'est pas indiqué, a fortiori au long cours. Seuls les psychoses et syndromes délirants avérés relèvent d'un traitement par neuroleptiques au long cours.

L'indication des neuroleptiques au long cours n'est pas indiquée dans les troubles du comportement.

CHIFFRES-REPÈRES

Entre 2007 en France, 3% des plus de 65 ans et près de 6% des personnes de plus de 85 ans se sont vus prescrire de façon régulière des neuroleptiques. Ce chiffre, d'après une première estimation, atteint 18% chez les patients Alzheimer (Source CNAMTS, RSI, MSA, InVS, HAS et le groupe « Améliorer la prescription des psychotropes chez le sujet âgé », *in press*).

Ce que l'on peut en conclure :

- Il existe en France une surprescription de neuroleptiques au long cours chez les malades d'Alzheimer.
- Pour déterminer le caractère approprié de la prescription des neuroleptiques chez les patients âgés en général, des études intégrant le diagnostic sont nécessaires.

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES

La priorité pour l'amélioration des pratiques est de **définir les prises en charge adaptées.**

1. Elaborer des recommandations de prise en charge adaptées aux deux types de troubles du comportement (productifs vs confusion).
2. Diminuer la prescription des neuroleptiques au long cours chez le patient souffrant de maladie d'Alzheimer.

ACTIONS EN COURS

Programmes d'amélioration des pratiques professionnelles

Des recommandations professionnelles HAS « Indications et modalités de sédation dans la confusion du sujet âgé » sont en cours d'élaboration ; les conclusions sont attendues pour le début de l'année 2009. Il s'agit d'identifier, lors de la survenue d'une confusion, les cas nécessitant une sédation afin de pouvoir réaliser le bilan médical nécessaire à la recherche de la cause de cette confusion. Cette sédation doit être mesurée et de courte durée.

Des recommandations professionnelles HAS sur la « Prise en charge des troubles du comportement productifs dans la maladie d'Alzheimer » sont également en cours d'élaboration. Il existe des techniques de soins appropriées qui permettent d'éviter le recours aux neuroleptiques.
Les conclusions de ces recommandations attendues, elles aussi, dans la première partie de 2009, permettront aux professionnels de santé de mettre en œuvre immédiatement les bonnes techniques lors de la survenue de troubles du comportement.

Un programme « Bientraitance » est déployé à la demande de la Direction générale de la santé par la Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG) dans le cadre du plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques et du plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance. Il propose aux équipes des établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes un support audiovisuel « 24 h. en EHPAD » et des outils tels que « les dix commandements de la bientraitance ». Ce programme permet aux équipes de s'interroger sur leurs pratiques vis à vis des malades, notamment les patients souffrant de troubles du comportement, et de les améliorer. Il est actuellement diffusé à près de 1000 exemplaires dans 16 régions et la diffusion sera poursuivie en 2009 auprès des autres régions,

Mise en place de la compétence d'assistant en soins gérontologique

Parmi les nombreuses mesures du plan Alzheimer, la création d'un nouveau métier d'assistant en soins gérontologiques est évoquée. La définition de cette nouvelle compétence fait partie de la réflexion plus générale engagée dans le plan sur les métiers liés au handicap. Ces assistants de soins en gérontologie interviendront en établissement comme en ambulatoire auprès des malades dépendants et des malades d'Alzheimer complexes en particulier présentant des troubles du comportement. Leur compétence sera acquise par une formation adaptée

Formation de l'ensemble des personnels

Toujours dans le cadre du plan Alzheimer, le programme de formation de l'ensemble des personnels exerçant dans des établissements accueillant les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer va intégrer un volet spécifique sur la maladie d'Alzheimer.

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Haute Autorité de santé – 2, avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 70 00 – Fax : 01 55 93 74 00 – www.has-sante.fr